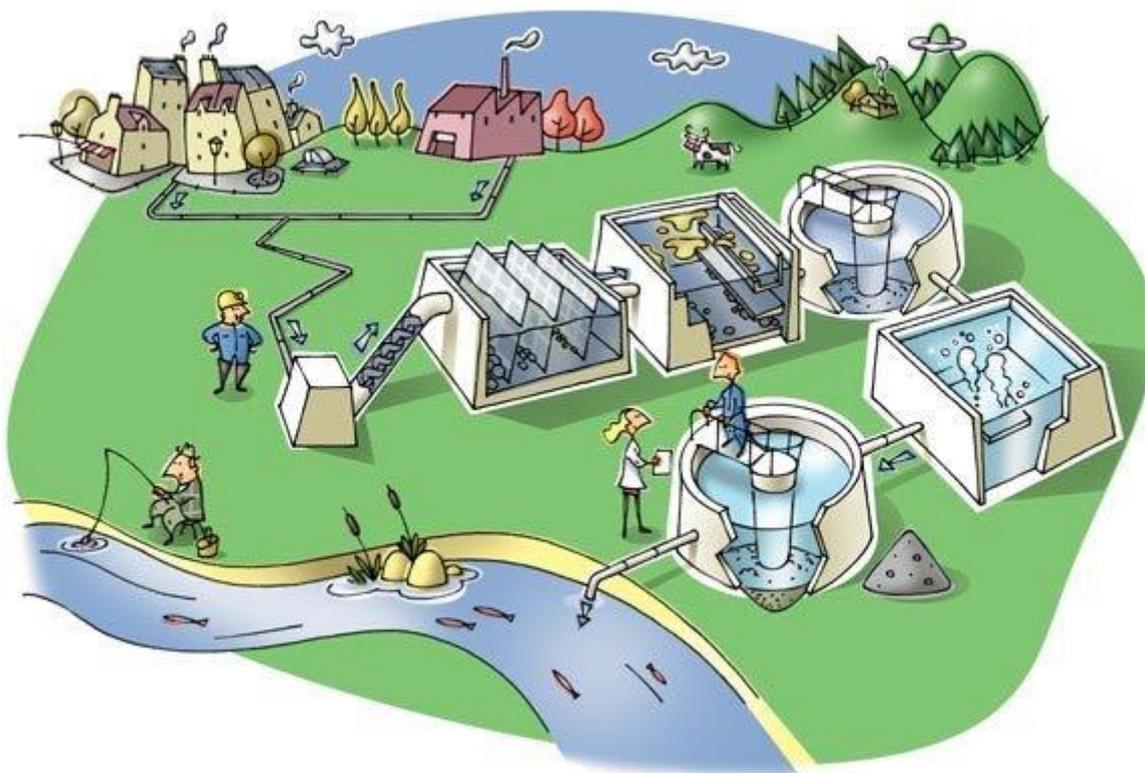


Mairie de LE FAOUCET



RAPPORT ANNUEL

**sur le PRIX et la QUALITE
du service public de l'assainissement**

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	3
A. Les caractéristiques générales du service.	3
B. Le mode de gestion du service.	5
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.	5
A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2017.	5
B. La station d'épuration.	5
B.1. Présentation générale.	5
B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.	6
B.3. Le volume des effluents traités.	8
B.4. Les rendements épuratoires de la station.	8
B.5. La production des boues et leur devenir.	9
C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.	10
D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.	10
3. LES INDICATEURS FINANCIERS.	10
A. Le prix de l'assainissement.	10
A.1. La tarification.	10
A.2. Évolution du tarif de l'assainissement.	11
A.3. La facture d'un usager de 120 m ³	11
A.4. Évolution de la recette d'exploitation.	12
B. Les autres recettes d'exploitation du service.	12
C. La dette du service public d'assainissement collectif.	12
D. Les amortissements réalisés au cours de l'année.	12
E. Les dépenses de travaux réalisées en 2017.	12
CONCLUSION.	13

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

A. Les caractéristiques générales du service.

✓ Le territoire

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées concerne le centre-bourg de Le Faouët.

✓ La population raccordée au réseau d'assainissement collectif en 2017

Le service comporte 1 118 abonnés dont 4 abonnés consommant plus de 6 000 m³ par an (CADF, SA MONTFORT, l'hôpital et le centre aquatique). Selon le dernier recensement (population légale au 1^{er} janvier 2013 actualisée au 1^{er} janvier 2017), le territoire du Faouët contient 2 883 habitants pour 1 470 logements occupés soit une moyenne de 1,96 habitants par logement. Nous pouvons estimer de manière approximative que la charge de pollution domestique raccordée à la station d'épuration est actuellement de **2 183 équivalents-habitants**.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés	1 090	1 070	1 061	1 072	1 118
Nombre d'habitants raccordés estimé	2 139	2 100	2 082	2 104	2 183
Volumes facturés (m ³ – consommations < 6 000 m ³)	66 543	65 138	63 052	64 637	66 424
Volume produit par personne (m ³)	31.11	31.02	30.28	30.72	30.42
Volumes facturés (m ³ – consommations > 6 000 m ³)	103 137	109 808	86 941	87 301	88 424

Il est précisé que la CADF dispose d'un puits. Ainsi, la station reçoit plus de volumes d'eaux usées que d'eaux potables facturées.

Gros consommateurs	2014	2015	2016	2017
CADF volume AEP	89 408	51 330	53 621	54 240
CADF volume total	201 377	199 842	217 464	221 932
SA MONTFORT	14 067	15 867	15 074	15 849
HOPITAL	6 333	8 698	8 933	9 093
CENTRE AQUATIQUE		11 046	9 673	9 242

La CADF a l'autorisation de rejeter à la station d'épuration 1 300 m³ par jour, 1 200 kg de DBO₅ par jour (soit l'équivalent de 20 000 équivalents habitants), 784 kg de MES par jour et 208 kg de NTK par jour. Ainsi, pour une consommation annuelle de 221 932 m³, cela fait un débit moyen de 853 m³ par jour (usine fermée les week-ends).

✓ Le réseau d'assainissement collectif

23,4 km de canalisations gravitaires et 3,5 km de conduites de refoulement.

Les ouvrages existants sur le réseau sont les suivants :

OUVRAGES	NOMBRE
Dessableurs	0
Déversoirs d'orage	0
Postes de relèvement	12
Regards EU séparatif	Non renseigné

NOM du poste et type des pompes installées	Capacité de refoulement théorique	Capacité de refoulement contrôlée (diagnostic SCE)
STANG VRAZ FLYGT CP 3127 SH	Q= 9 l/s P1 :33 m3/h P2 : 33 m3/h	P1 = 28.6 m3/h P2 = 11.1 m3/h
Parc Charles FLYGT DP 3152HT 281 vortex	Q=11.20 l/s P1= 40 m3/h P2 :40 m3/h	P1 = 34.56 m3/h P2 = 38.9 m3/h
Hôpital (rue des bergères) KSB KRTF 80 315/122UG160 vortex	Q : 12.40 l/s P1 :44 m3/h P2 :44 m3/h	P1 = 13.00 m3/h P2 = 13.50 m3/h
Impasse de la sapinière (cité LE ROUX) MENGIN PS 65 195/190/180/4P	Q : 5 l/s P1 : 18 m3/h P2 :18 m3/h	P1 = 15.84 m3/h P2 = 10.30 m3/h
Route de ste barbe (Kerroc'h) MENGIN PS 40/70 2P	Q : 3.41 l/s P1 : 7.2 m3/h P2 : 7.2 m3/h	P1 = 11.20 m3/h P2 = 7.74 m3/h
Kernot Nord	Q : 2 l/s P1 :12.3 m3/h P2 : 12.3 m3/h	
Kernot Sud FLYGT CP 3057 ;181 ;HT.53 262.003160	Q:5.5 l/s P1: 20 m3/h P2: 20 m3/h	P1= 29.23 m3/h P2 = 25.50 m3/h
Coat pales FLYGT MP 3012 HT 262 Roue Grinder dilacératrice	Q : 1.5 l/s P1 : 5.13 m3/h P2 :5.13 m3/h	P1 = 17.3 m3/h P2 = 17.5 m3/h
Chemin de Ste Barbe FLYGT MP 3127 HT 252	4.7 l/s P1 : 17 m3/h P2 : 17m3/h	P1 = 17.20 m3/h P2 = 18.81 m3/h
Les Ursulines FLYGT MP 3085 18SH 53 25500 2456	Q : 5.90 l/s P1 : 21 m3/h P2 : 21 m3/h	P1 = 15.4 m3/h P2 = 11.5 m3/h
Rue du Midi FLYGT DP 3057 MT 252 vortex	Q : 2.60 l/s P1 : 9 m3/h P2 : 9 m3/h	P1 = 10.26 m3/h P2 = 9.57 m3/h
Route de Pont Priant FLYGT DP 3068 180 HT 5322000173 vortex	Q : 3.60 l/s P1 : 12 m3/h P2 : 12 m3/h	P1 = 11.70 m3/h P2 = 15.00m3/h

✓ La station d'épuration

La capacité de traitement de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les eaux usées si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La station d'épuration du Faouët a une capacité théorique de traitement de 23 500 équivalents-habitants :

Capacité nominale organique de 1 410 kg de DBO₅/j

Capacité hydraulique nominale de 1 659 m³/j

La station d'épuration est alimentée, d'une part, par une canalisation provenant de la ZI de Pont Min (effluents essentiellement industriels) et, d'autre part, par une canalisation provenant du centre-ville (effluents domestiques).

Le traitement de l'eau se fait de la façon suivante :

- Prétraitement (dégrillage, dégraissage et dessablage) ;
- Traitement biologique (zone d'anoxie et bassin d'aération à boues activées) ;
- Clarification (clarificateur) :

- L'extraction et stockage des boues (trois silos de stockage des boues pour une capacité totale de 380 m³) ;
- Rejet des eaux vers trois lagunes ;
- Rejets des eaux vers la rivière Ellé.

La mairie, en collaboration avec la société AMP de Chaulnes, porte un projet de compostage des boues de la station. Le procédé de compostage des boues consiste à additionner un mélange de paille, d'herbe et d'argile (1 à 2 %) aux boues. Un accord de principe a été donné par les services préfectoraux. Le bureau d'études retenu pour réaliser le diagnostic de la station d'épuration devra accompagner la mairie pour réaliser la déclaration de ce procédé auprès du préfet du Morbihan (déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement). L'autorisation ou non du Préfet aura donc un impact sur le dimensionnement des ouvrages de stockage des boues.

Annuellement, la station produit normalement environ 3 000 m³ de boues (90 tonnes de matières sèches). Ces boues sont valorisées en agriculture.

B. Le mode de gestion du service.

L'exploitation du service est gérée en régie.

La SAUR assure la facturation, le recouvrement et le reversement à la mairie de la redevance d'assainissement collectif.

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2017.

La collectivité a réalisé en 2017 :

- Etudes diagnostic : 12 703,21 € TTC ;
- Matériels divers pour la station : 15 470,32 € TTC ;
- Remise en état de 4 pompes Mengin (postes de relevage de l'hôpital et de Parc Charles) : 4 811,82 € TTC ;
- Mise à niveau de 5 tampons : 1 000,00 € TTC ;
- Extension du réseau à Kerbloch : 30 195,00 € TTC.

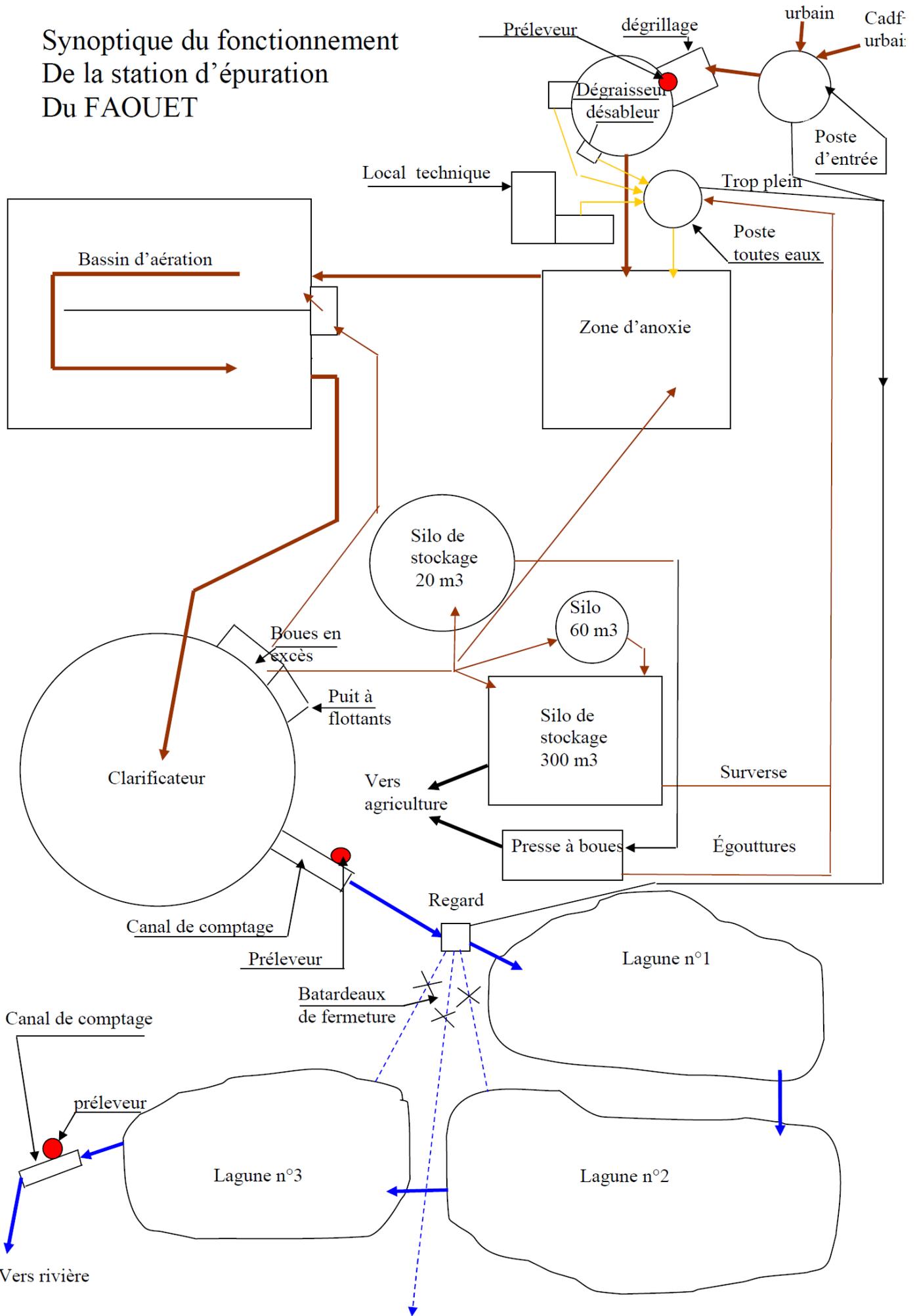
B. La station d'épuration.

B.1. Présentation générale.

FILIERE D'EPURATION		BOUES ACTIVEES	
CONSTRUCTEUR			
ANNEE DE MISE EN SERVICE		09/06/1981	
LIEU D'IMPLANTATION		Stéroulin	
DONNEES CONSTRUCTEURS	CAPACITE NOMINALE	23 500	éq. hab.
	DEBIT	1 659	m ³ / j
	DBO ₅	1 410	kg / j
NORMES DE REJET		Arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 (ICPE)	
MILIEU RECEPTEUR		Ellé	
DEGRILLEUR		Manuel	
DEGRAISSEUR DESSABLEUR AERE		49 m ³	
BASSIN D'ANOXIE		460 m ³	
BASSIN D'AERATION		4 245 m ³ 6 turbines de 24 kW	
DECANTATEUR SECONDAIRE		1 157 m ³ 2 pompes de recirculation de 110 m ³ /h 1 pompe d'extraction de 45m ³ /h	
LAGUNES DE FINITION		4 450 m ³	
EPAISSISSEURS		300 m ³ et 60 m ³	
EPAISSISSEUR HERSE		40 m ³	
DESHYDRATATION MECANIQUE		Press Deg 2m type 762	
DESTINATION DES BOUES		EPANDAGE AGRICOLE	
PLAN D'EPANDAGE EXISTANT		OUI	
SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES		ABER ENVIRONNEMENT	

B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.

Synoptique du fonctionnement De la station d'épuration Du FAOUËT



B.3. Le volume des effluents traités

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charge hydraulique entrée (m³/j)	Moy	942	926	Non renseigné	1000	1116	790
	Min	277	7		95	915	16
	Max	1979	3033		2972	2037	1 511
Charge organique entrée (kg DBO₅/j)	Moy	522,7	320,8		258	315,5	457
	Min	194,9	23,5		78,7	165,9	161,82
	Max	1530,2	944		551,5	792,1	1 236
Taux par rapport aux capacités nominales	% hydro	57	56		60	70	48
	% orga	37	23		18	22	35

Le volume arrivant à la station est de 288 358 m³ pour l'année, soit un débit entrant moyen de 790 m³/jour. Les volumes entrants sont similaires depuis 2012. La station est dimensionnée pour recevoir un débit de 1 659 m³/jour. L'installation est donc en moyenne à 48 % de sa capacité hydraulique.

Les volumes rejetés par la CADF à la station d'épuration sont de 221 932 m³ et ceux de Montfort de 15 849 m³. La station a reçu 288 358 m³ d'eaux usées soit environ 790 m³/jour. Les volumes d'eau potable facturés sont de 322 540 m³/an, ce qui, avec un coefficient de restitution réaliste de 90 %, représente un volume théorique journalier arrivant à la station de 795 m³. Le volume des eaux parasites serait donc nul cette année. Le diagnostic du service sera terminé en début d'année 2019. Il permettra d'estimer les pertes d'eaux usées dans le milieu récepteur et les quantités d'eaux parasites acheminées à la station.

Il existe des grandes variations de volumes entrants journaliers. Ces volumes sont peu sensibles à la pluviométrie. Ils sont directement liés à l'activité de la CADF. Ainsi, le volume des eaux parasites arrivant à la station d'épuration pourrait venir des eaux de nappe.

La station connaît des épisodes de surcharge hydraulique essentiellement dues aux rejets de la CADF.

B.4. Les rendements épuratoires de la station

Les rendements épuratoires figurent à la page suivante.

En 2017, la station a reçu en moyenne :

- 790 m³ par jour soit 48 % de sa capacité hydraulique ;
- 457 kg de DBO₅ par jour soit 32 % de sa capacité organique.

Le rejet est de qualité moyenne. Les concentrations et les rendements épuratoires respectent les valeurs exigées.

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
			m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j		mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	
Jan.	707	42,6	538	10,2	92,1	3097	24,8	98,5	257	3	95,5	18,2	57,2	5,10	66,5	57,2	8,15	45,8	3,42	0,450	49,9	66
Fév.	855	51,5	209	11,8	63,7	583	24,3	89,9	324	3,50	97,3	23,0	73,4	3,75	87,2	73,4	6,78	77,2	4,30	0,350	81,2	149
Mars	856	51,6	334	10,7	77,6	831	22,6	92,2	474	3,20	96,1	33,6	85,5	3,98	72,4	85,5	6,20	58,0	5,30	0,760	23,5	90
Avril	849	51,2	450	9,17	93,8	1384	36	96,5	618	4,25	98,6	43,8	71,3	15,6	56,7	71,3	19	47,2	7,04	3,10	11,5	20
Mai	890	53,6	476	22,2	79,7	1191	42,8	91,8	695	9,20	96,9	49,3	106	28,8	41,0	106	32,6	33,0	8,13	2,35	0	101
Juin	815	49,1	268	12,8	72,2	507	27,8	92,8	323	5,25	95,8	22,9	75,8	7,48	75,3	75,8	9,35	66,9	3,68	1,59	0	41
Juil.	688	41,5	201	28,1	30,7	531	42	88,8	336	8	93,0	23,8	63,8	7,35	60,9	63,8	10,2	44,8	4,20	1,39	0	58
Août	750	45,2	300	9,08	84,6	796	27,2	92,9	340	3,60	95,8	24,1	73,6	8,20	57,6	73,6	11,4	38,8	6,44	1,25	0	32
Sept.	877	52,9	194	7,33	77,7	586	20,5	92,6	266	3	95,2	18,8	54,0	9,68	31,7	54,0	15,4	0	2,91	0,748	0	126
Oct.	748	45,1	626	5,23	95,4	1314	21,5	96,1	852	3	98,3	60,4	108	11,5	49,3	108	15,0	33,5	9,70	0,814	0	56
Nov.	733	44,2	128	2,92	88,0	612	16	93,4	162	3	90,6	11,5	69,2	3,72	73,3	69,2	9,42	28,8	3,87	0,281	0	54
Déc.	751	45,3	193	6,14	77,6	829	24	93,4	565	3,75	97,0	40,1	98,3	17,3	14,5	98,3	25,0	0	11,3	0,290	70,2	205
Moy.	792	47,8	331	11,3	82,6	1036	27,4	94,7	457	4,42	96,8	32,4	79,2	10,3	56,4	79,2	14,1	39,9	5,98	1,07		998
Min.	0	0	0	2	85,1	0	10	93,0	0	3	98,1	0	0	1,40	59,7	0	2	56,1	0	0	60,5	0
Max.	1511	91,1	1141	96	99,8	5697	86	99,6	1236	17	99,7	87,7	143	47	98,2	143	52,7	95,8	14,1	3,90	99,5	39
<i>Normes</i>				20	95		80	60		25	90			10/15			15	80		2	90	

B.5. La production des boues et leur devenir

Les boues sont stockées dans deux silos de 300 m³ et 60 m³ où elles se concentrent habituellement à environ 3 % de matière sèche. Du fait de manque de terrains à épandre, la siccité est montée à 4,3 % en 2017.

La station est également dotée d'un atelier de déshydratation par filtre à bandes de 2 mètres de largeur utilisé pour stocker une plus grande quantité de boues en hiver en les amenant à 12 % de siccité.

Année	Charge traitée Kg DBO ₅ /j	Production de boues calculée en TMS/an	Boues produites en TMS/an
2012	484	141	56,4
2013	348	102	74,1
2014	Données non exploitables		
2015	258	75	62
2016	268	78	72
2017	457	133	53

En 2017, 1 225 m³ de boues ont été épandues sur 43,4 hectares représentant 53 tonnes de matières sèches (siccité moyenne de 43 grammes par litre).

Les épandages ont été réalisés par l'entreprise E.T.A. Didier PERRET (Le Croisty).

Les épandages ont permis de fertiliser du maïs, des prairies, du ray-grass et du colza.

La quantité de matière sèche produite correspond à la quantité moyenne produite par 7 287 habitants (moyenne nationale : 50 g/MS/jr/EH) soit 31 % de la capacité organique de la station.

Du fait de la réduction des périodes d'épandage des boues autorisées, la mairie, en collaboration avec la société AMP de Chaulnes, porte un projet de compostage des boues de la station. Le procédé de compostage des boues consiste à additionner un mélange de paille, d'herbe et d'argile (1 à 2 %) aux boues. Un accord de principe a été donné par les services préfectoraux. Le bureau d'études retenu pour réaliser le diagnostic de la station d'épuration devra accompagner la mairie pour réaliser la déclaration de ce procédé auprès du préfet du Morbihan (déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement). L'autorisation ou non du Préfet aura donc un impact sur le dimensionnement des ouvrages de stockage des boues.

C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

		Nombre de points	Points obtenus
X	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	
	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	
X	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs...)	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	
TOTAL		100	20

D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.

La mairie a recruté en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner à réaliser un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic permettra d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel ainsi qu'à un engagement d'entretien annuel du réseau par hydrocurage. Celui-ci sera réalisé en 2017 et 2018 par le cabinet SCE.

3. LES INDICATEURS FINANCIERS.

A. Le prix de l'assainissement.

A.1. La tarification.

Le service assainissement est assujéti à la TVA. Le tarif comporte une part « abonnement » et un tarif par m3 consommé. Le conseil municipal fixe chaque année le montant applicable. Le tarif applicable à l'année 2017 a été fixé par la délibération n° 51/2016 du conseil municipal au cours de la séance du 15 décembre 2016. Cette redevance s'élève à 71,87 € par branchement et à 0,8896 € par m3 consommé de 0 à 30 m3 et à 1,8522 € par m3 consommé après 30 m3. Elle permet d'équilibrer le budget eaux usées de la collectivité qui finance les investissements nécessaires au développement du service. Ces tarifs avaient été fortement revalorisés le 18 décembre 2014 pour l'année 2015 et sont restés inchangés depuis.

Les agences de l'eau ont mis en place une redevance à la charge des abonnés du service d'assainissement pour financer la modernisation des réseaux d'assainissement collectif des communes. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est de 0,1550 euro du m3 dans le bassin Loire-Bretagne en 2015.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner les actions de préservation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

A.2. Évolution du tarif de l'assainissement

	Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part fixe (par an)	Abonnement	39.93	39.93	39.93	71.87	71.87	71.87
Part proportionnelle							
✓ 0 à 30 m3	le m3	0.4942	0.4942	0.4942	0.8896	0.8896	0.8896
✓ > 30 m3	le m3	1.0290	1.0290	1.0290	1.8522	1.8522	1.8522

A.3. La facture d'un usager de 120 m3

La facture d'un usager de 120 m3 est la suivante :

ESTIMATION FACTURE D'EAU DE 120 m3 - 2017		
	Prix unitaire	Prix total HT
DISTRIBUTION DE L'EAU		
Abonnement	76,73 €	76,73 €
Consommation 120 m3	191,80 €	191,80 €
Agence de l'Eau - lutte contre la pollution	33,56 €	33,56 €
TVA à 5,5 %		17,58 €
Sous total EAU TTC		319,67 €
M3 AEP TTC		2,66 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Abonnement	71,87 €	71,87 €
30 m3	0,8896 €	26,69 €
90 m3	1,8522 €	166,70 €
Agence de l'Eau - redevance modernisation réseaux	0,1550 €	18,60 €
TVA à 5,5 %		14,59 €
Sous total ASSAINISSEMENT TTC		298,45 €
M3 ASSAINISSEMENT TTC		2,49 €
TOTAL TTC		618,12 €
M3 TTC		5,15 €

A.4. Évolution de la recette d'exploitation

	2014	2015	2016	2017	Évolution 2016/2017
Recette collectivité	200 605,86	281 113,80	333 549,92	333 001,85	0,16 %

Le compte administratif du service en 2017 a constaté un excédent de 95 684,62 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre 64 180,35 € d'investissements.

B. Les autres recettes d'exploitation du service.

La participation pour l'assainissement collectif a été instaurée par délibération n° 74/2014 du conseil municipal du 28 août 2014 et s'élevait en 2015 à 796 €. Elle a été fixée à 800 € pour 2016 par délibération 71/2015 du 16 décembre 2015. La collectivité ayant désormais l'obligation de réaliser les travaux de pose de branchement, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 500 € pour 2017 par délibération 50/2016 du 15 décembre 2016.

En 2017, le service a perçu cinq participations pour l'assainissement collectif (10 800 € dont une participation à 800 €).

Lorsque les branchements au réseau d'assainissement collectif sont déclarés non conformes, une contre visite est organisée pour constater la mise en conformité du branchement. Cette contre visite est facturée au propriétaire du branchement 170 €. En 2017, aucune contre visite n'a été facturée.

C. La dette du service public d'assainissement collectif.

- **État de la dette en capital au 31/12/17 : 960 704,84 €**

- **Annuité 2017**

Remboursement en capital : 115 050,81 €
Remboursement en intérêts : 34 627,35 €
Total : 149 678,16 €

- **La capacité d'emprunt**

Le pourcentage des annuités d'emprunts 2017 par rapport aux recettes de fonctionnement réelles de l'exercice est de 45 %.

D. Les amortissements réalisés au cours de l'année.

Au cours de l'année 2017, le patrimoine du service a nécessité des amortissements annuels d'un montant total de 87 840,40 euros.

E. Les dépenses de travaux réalisées en 2017.

En 2017, le service a réalisé les investissements suivants pour un total de 64 180,35 € TTC :

Etudes diagnostic : 12 703,21 € TTC ;
Matériels divers pour la station : 15 470,32 € TTC ;

Remise en état de 4 pompes Mengin (postes de relevage de l'hôpital et de Parc Charles) : 4 811,82 € TTC ;
Mise à niveau de 5 tampons : 1 000,00 € TTC ;
Extension du réseau à Kerbloch : 30 195,00 € TTC.

CONCLUSION

La mairie a recruté en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner à réaliser un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic en 2017 et 2018 permettra d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel. La station d'épuration étant plutôt en fin de vie, des investissements importants seront à prévoir suite à la réalisation du diagnostic. Selon l'importance des aides financières, le conseil municipal pourra éventuellement être amené à revaloriser le tarif d'assainissement collectif.

LEXIQUE

Bassin d'aération : bassin dans lequel de l'air est injecté de manière à accélérer le développement des bactéries pour accélérer la dégradation de la pollution organique de l'eau.

Bassin d'anoxie : bassin permettant la dégradation des nitrates. L'anoxie est une diminution de l'oxygène qui pousse les bactéries à décomposer les molécules de nitrates pour récupérer l'oxygène nécessaire à leur respiration, transformant ceux-ci en diazote.

Clarificateur : ouvrage séparant l'eau épurée des boues d'assainissement.

DBO5 : la DBO5, demande biochimique en oxygène en 5 jours, exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction par les micro-organismes des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours.

DCO : la demande chimique en oxygène correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau.

Dégazeur : appareil qui permet d'enlever les gaz des eaux.

Dégrilleur : appareil qui permet de séparer et d'évacuer les matières volumineuses chassées par l'effluent.

Dégraisseur : ouvrage qui enlève les graisses et les huiles des eaux usées.

Dessableur : ouvrage qui enlève le sable des eaux usées.

ECPP : les eaux claires parasites permanentes sont les eaux parasites présentes dans le réseau collectif par temps sec. Un volume important d'ECPP peut mettre la station d'épuration en surcharge hydraulique et porter atteinte à son bon fonctionnement.

Effluent : désigne les eaux usées domestiques urbaines.

EH (Équivalent Habitant) : unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne, c'est-à-dire contenue dans 150 litres d'eau usée.

1 E.H. = 60 g de DBO5/jour (21,9 kg de DBO5/an) ; 135 g de DCO, 9,9 g d'azote ; 3,5 g de phosphore.

Hydrocurage : technique de nettoyage du réseau utilisant l'eau sous haute pression.

MES ou Matières en Suspension : ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées et pouvant être retenues par filtration ou centrifugation.

m.l. : mètre linéaire

NTK : Azote Kjeldahl c'est-à-dire la quantité d'azote organique et ammoniacal.

Plan d'épandage : document réglementaire reprenant le périmètre d'épandage avec l'ensemble des parcelles pour lesquelles un épandage des boues en agriculture est possible, ainsi que les prescriptions concernant les épandages, le stockage et le transport.

Pt : Phosphore total

Rendement épuratoire : rapport entre la pollution mesurée en sortie et en entrée de station. Il est exprimé en pourcentage.